

*Les dossiers avec le règlement par chèque(s) doivent être envoyés par courrier à l'Union Saint-Bruno (49, rue Brizard – 33000 Bordeaux) ou déposés dans la boîte aux lettres de l'association ou au secrétariat (merci d'indiquer « Section Danse » sur l'enveloppe).*

Composition du dossier : ***tout dossier incomplet ne sera pas traité.***

- Une **fiche d'adhésion** téléchargeable sur le site de Saint-Bruno ([www.saint-bruno.org](http://www.saint-bruno.org)), merci de la compléter avec soin.

*Merci de la dater et de la signer (pour indiquer que la fiche « Extrait du règlement intérieur / Information sur les assurances » a été lue).*

-L'**adhésion** à l'Union Saint-Bruno : 36 € sur un chèque séparé ou 16 € pour la 2e personne du même foyer.

- Le ou les chèques de **cotisation**, possibilité de faire 1, 3 ou 5 chèques. (*date du versement au dos des chèques*).

Aucun chèque ne sera mis en recouvrement avant fin septembre ; ce qui permettra à ceux qui vont recevoir un avoir de l'Union Saint-Bruno (impossibilité de cours en visio) de venir intégrer celui-ci au paiement.

**Début des cours** : lundi 13 septembre 2021

*Les cours pourront être annulés avant fin octobre (si le nombre de participants ne permet pas d'équilibrer les dépenses liées au cours).*

**Nous ne pourrions pas autoriser la présence de personnes non inscrites pendant les cours.**

Après votre **premier cours**, considéré comme cours d'essai, vous pouvez réclamer (par mail uniquement) la restitution de l'intégralité de votre dossier, si vous n'êtes pas satisfait. Au-delà, la cotisation est considérée acquise par la Section.

Le Bureau de la danse  
[danse.usb@saint-bruno.org](mailto:danse.usb@saint-bruno.org)